

La saignée des contrats

EMPLOIS AIDÉS

L'État réduit leur nombre et plonge des associations dans l'incertitude. Certaines se mobilisent

PIERRE PENIN
p.penin@sudouest.fr

Pour Emmanuel Macron, les emplois aidés par l'État sont « une perversion de la politique de l'emploi » (1). Au cœur de l'été, le président de la République envoyait sa ministre du Travail, Muriel Pénicaud, annoncer une réduction du nombre de ces contrats de 150 000 à l'échelle du pays. Pour nombre d'associations, ce sera une saignée. Sur le terrain, personne ne conteste le caractère précaire et imparfait de ces contrats. Mais faute de mieux, cette « perversion » fait vivre des gens et des services aux populations. Exemples à Bayonne, la capitale labourdine au tissu associatif très dense.

Sur la façade de la Maison de la vie citoyenne (MVC) centre-ville, une banderole alerte : « 4 contrats aidés supprimés = MVC en danger. » Quatre sur douze salariés. Éric Braud, le directeur de la structure, a déjà perdu un agent d'accueil. « Les trois autres sont des animateurs du centre de loisir. » Au 31 décembre, tous auront quitté la MVC. « En juillet, Pôle emploi me disait qu'ils seraient renouvelés et puis en août, on m'indique que ça ne sera pas possible », grince le directeur.

« Rentable autrement »

Le voilà dans l'urgence et dans l'inconfort certain. « Si on devait embaucher sans aide, ça nous coûterait 50 à 60 000 euros. On ne pourrait garder qu'une personne sur trois. » Pas de quoi assurer un service correct, dans le quartier populaire de Balichon. « Concrètement, ça veut dire qu'on va devoir faire des contrats d'engagement éducatif. Ce sont des profils type Bafa. Des contrats encore plus précaires que les CAE (2) qui ne sont déjà pas la panacée. » Une structure professionnelle comme la MVC ne peut théoriquement pas signer ces contrats.

Dans le quartier Saint-Esprit, l'association Libreplume a couvert sa vitrine d'un drap noir. Sandrine Mounier et Muriel Méral expliquent la si-

tuation de cette association qui œuvre pour développer la lecture des plus jeunes, notamment dans les milieux populaires. « La réduction des CAE, ça veut dire qu'on ne pourra pas honorer les contrats sur lesquels nous nous sommes engagés. »

Elles décrivent le blocage de leurs projets. Libreplume travaille avec deux contrats aidés pour trois salariés. L'association sait déjà qu'il sera impossible de maintenir son festival du livre, le Petit Bouquinville. « On est sur un secteur non marchand. La lecture aux pieds des immeubles, ce n'est pas rentable en argent, mais peut-être que ça l'est autrement, sur la durée... »

Même le social

La réflexion vaut certainement pour l'ensemble du champ culturel. L'association Cinéma et cultures, qui gère l'Atalante, le sait parfaitement. La salle art et essai fonctionne avec onze salariés dont trois contrats aidés non renouvelés. « Nous avons créé un CDD (3) sur le poste de service à la Taverne. C'est plus lourd financière-

ment mais c'est un secteur stratégique pour nous, en termes de recettes », indique son président, Jean-Pierre Saint-Picq. Deux autres contrats aidés ne passeront pas le printemps 2018, dont un sur l'activité distribution du cinéma basque. « On n'a aucune visibilité aujourd'hui. Le coup est rude. Ça nous met dans une situation compliquée. » Le modèle économique du cinéma s'en trouve fragilisé, qui s'appuie sur ses recettes d'exploitation et des aides publiques toujours plus rares pour le monde associatif.

Après les premières levées de boucliers, Muriel Pénicaud a rétro-pédalé pour annoncer des secteurs sanctuarisés : ce sont en premier lieu l'école (scolarisation des élèves handicapés notamment) et l'urgence sociale. Au Pays basque, Atherbea mène une action majeure auprès des publics les plus démunis. Pourtant, l'association

n'est pas certaine d'échapper aux coupes claires. « On a 60 emplois aidés sur 140 salariés. Nous avons négocié pour obtenir une prolongation jusqu'à fin décembre. Pour la suite, nous sommes dans l'ignorance totale », déplore Jean-Daniel Elichiry, le directeur général d'Atherbea.

Rebonds

Le professionnel se dit « très pessimiste ». « Si nous devons prendre en charge ces emplois sans soutien, ça nous coûterait entre 100 et 150 000 euros. Autrement dit, ce serait impossible. Si nous perdons nos contrats, ce sont tous les secteurs de notre action qui seront affectés. » Ils sont nombreux de l'accueil de jour, à celui des demandeurs d'asile, de l'atelier d'insertion, à la gestion de l'urgence hivernale... Les arbitrages seront préfectoraux.

« Il ne faut pas oublier que ces CAE,

ce sont d'abord des gens parfois très éloignés de l'emploi que l'on accompagne vers l'insertion. Avec l'expérience des quinze dernières années, je peux dire que 60 % de ceux que nous avons employés en contrats aidés ont connu un rebond professionnel grâce à ça », compte Jean-Daniel Elichiry.

Les exemples de situations délicates foisonnent. L'inquiétude monte. L'incompréhension aussi devant ce constat : le gouvernement entame les contrats aidés avant d'avoir mis en place les mesures de formation avancées comme leur alternative solide.

(1) Propos tenus dans son entretien au « Point », à la fin du mois d'août.

(2) Contrat d'accompagnement dans l'emploi ? une partie (variable) du salaire est prise en charge par l'État.

(3) Contrat à durée déterminée.



Éric Braud, le directeur de la MVC centre-ville, redoute de perdre 4 employés dont le contrat aidé par l'État ne sera pas renouvelé. Ils sont nombreux à partager de telles craintes. PHOTO ÉMILIE DROUINAUD